



## TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

### Règlement de fonctionnement à conserver par la famille

Les TAP sont gratuits et non obligatoires. Par délégation des conseils municipaux, ils sont organisés par le centre social de la vallée de l'Authre, afin de mutualiser les moyens. Ils ont pour but d'amener les enfants à découvrir de nouvelles activités. **Début des TAP le 19 septembre 2022.**

#### ECOLE DE MARMANHAC

Coordinatrice des TAP : Marion ROQUES

Référent TAP à l'école : Valérie KEURINCK

PUBLIC Les enfants du groupe scolaire de Marmanhac

LIEU Marmanhac : école, foyer

HORAIRES TAP **Les mardis, jeudis et vendredis, de 15h30 à 16h30.**

INSCRIPTIONS

Inscriptions : en septembre ou avant chaque petite vacance scolaire.

Inscription sur les 3H obligatoires (aucun enfant n'est autorisé à quitter les TAP en cours d'activités) pour les enfants du primaire. **Concernant la maternelle, possibilité de ne pas être présents sur les trois jours TAP. Pour cela, merci de bien cocher le jour de fréquentation sur le dossier ci-joint.**

*Des dérogations peuvent être accordées pour les rendez-vous médicaux et les situations familiales exceptionnelles, après avoir signée une décharge auprès de Valérie KEURINCK, ou en amont : en envoyant un mail sur [centre.social.vallee.authre@csiva.fr](mailto:centre.social.vallee.authre@csiva.fr).*

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont priorité sur les TAP.

Les inscriptions seront closes une semaine avant le début des TAP.

Si le dossier de rentrée n'est pas retourné dans les temps, votre enfant ne sera pas inscrit.  
Aucune inscription possible en cours de période.

Si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant au TAP, une garderie est mise en place par la Mairie de Marmanhac.

**Du 1 septembre au 16 septembre 2022, une garderie gratuite sera donc assurée par la mairie les mardis, jeudis, vendredis de 15h30 à 16h30.**

Documents à fournir : Afin de simplifier les démarches, un dossier unique familles a été élaboré et devra être retourné à Valérie KEURINCK **avant le 6 septembre 2022.**

ACTIVITES

**Les programmes d'activités seront consultables pendant les vacances scolaires sur le site du centre social, de la Mairie et affiché à l'école.**

Des activités variées permettront aux enfants de « Mieux Vivre Ensemble » et de favoriser « L'accès à la culture »

Il est demandé aux parents de fournir aux enfants une tenue adaptée à chaque activité. Les enfants auront la possibilité de se changer à l'école.

**ABSENCES**

Lorsque votre enfant est absent de l'école, l'équipe enseignante est chargée d'informer Valérie KEURINCK pour son absence.

Lorsque votre enfant est présent en classe, mais absent en TAP, n'oubliez pas de signer une décharge auprès de Valérie KEURINCK, ou si cette absence exceptionnelle est prévue : vous pouvez nous envoyer un mail sur [centre.social.vallee.authre@csiva.fr](mailto:centre.social.vallee.authre@csiva.fr).

**L'EQUIPE D'ANIMATION**

Une coordinatrice ; Marion ROQUES en lien avec le responsable des TAP à l'école : Valérie KEURINCK

- Le personnel communal
- Des animateurs du centre social
- Des intervenants qualifiés
- Des bénévoles

Taux d'encadrement : 1 animateur pour 14 mineurs de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

## REGLES DE VIE

*Les règles de vie sont en lien avec les décisions du conseil d'école et applicables durant les temps extra-scolaire (garderie, restauration scolaire, ALAE, TAP)*

**COMPORTEMENT**

- **Respect mutuel entre les animateurs et les enfants, du matériel et des consignes**
- **Vocabulaire et tenue adaptée**

**SANCTIONS**

**En cas de non-respect de l'ensemble des règles de civilité, des sanctions seront mises en place :**

- Avertissement aux parents en cas d'incivilité
- Exclusion de l'activité après trois avertissements